

Remous pédiatriques autour de la version Tarmed 1.04

Pierre Klauser, délégué au GTTm, Genève

Vous avez lu récemment des courriers collectifs contre la nouvelle version 1.04 du Tm. Le groupe Tm de la SSP me charge de vous communiquer cette mise au point:

Préambules:

1. les négociations n'ont pas été menées par la SSP, mais par la FMH sur mandat de la SSP et des autres médecins de premiers recours (MPR).
2. la négociation tarifaire n'est pas un «libre-service»! Les desiderata doivent être acceptés à l'unanimité des 4 partenaires (FMH, SantéSuisse, CTM, H+) puis encore avalisés par le Conseil Fédéral (DFI).

Pour les 2 sujets contestés

- **pour les urgences F**, il avait été exclu d'emblée par les autres partenaires tarifaires de modifier les indemnités pendant les heures de travail. Pour obtenir quand même une amélioration, j'ai donc toujours argumenté, avec éléments d'économie d'entreprise, en faveur d'indemnité pour *consultation pressante en dehors des heures habituelles de travail!* (ma lettre à Tarmed Suisse du 24 janvier 2004)
Pour avoir suivi la négociation de M. Weidmann de la FMH, je peux confirmer qu'il a bien défendu la requête des MPR pour l'urgence F!
- **pour les prestations pédiatriques spéciales**, un petit historique s'impose: ces domaines (ORL, dermato, gynéco) nous ont manqué dès le début du Tm; nous avons donc mis ces thèmes dans la grande négociation des valeurs intrinsèques (Dignitätsprojekt) de la FMH, négociation qui aurait permis aux pédiatres l'accès à ces positions de spécialistes d'organes. Or ces négociations ont tourné court, notamment à cause d'un veto absolu de SantéSuisse. Le seul moyen de ne pas abandonner ces thèmes a été de les inclure pour nous dans le chapitre Pédiatrie (03), mais alors bien sûr (n'en déplaise aux illusionnés) avec la valeur intrinsèque pédiatrique

(FMH 5) et la prestation technique malheureusement inférieure; c'était à prendre ou à laisser. Il nous était certes possible de renoncer à créer ces positions, en se reposant sur les droits acquis utilisés par les anciens, mais les jeunes pédiatres installés depuis 2004 en auraient alors été définitivement exclu-es. (cf le rapport annuel Tm 06 et Tarmed Info 7-05 de PAEDIATRICA)

Libre à certains de préférer clamer des exigences irréalisables, mais il est à notre avis plus constructif de procéder selon une «Realpolitik». C'est de la *négociation* et non de l'*auto-déclaration*. Il faut savoir s'adapter à l'opposition des autres.

Pousser à un «mésusage» du tarif met en danger l'ensemble des pédiatres, car les mesures correctives ne tarderaient pas à tomber en cas de dérive d'un groupe de spécialistes.

Nous espérons que vous compreniez mieux notre tactique en faveur des MPR et pédiatres suisses.